

**CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2016, à 20 H**

Etaient présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Franck COULAUD, Jocelyne GARRIGUE, Cyrill LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER, Jean-Louis TEULET

Secrétaire : Sophie ROCHER

L'an deux mille seize le 13 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Journiac, au nombre de 11, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 5 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 28 juillet 2016, aucune observation n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Sophie ROCHER a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L2121-15 du CGCT).

**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:**

**D2016/38A** Adhésion de la commune de Tursac au SIAS du Bugue.

POUR : 11

**D2016/39A** Proposition de prendre en charge si nécessité et si besoin la formation BAFA (Brevet Aptitude Animation) pour un agent de la collectivité, module de base et module de perfectionnement.

POUR : 11

**D2016/40A** Après avoir pris l'attache du trésorier principal, proposition de prendre en charge les dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » suivant une répartition bien définie dans la limite des crédits repris au budget communal.

POUR : 11

**D2016/41A** Principe de récupérer les participations au titre du ticket unique auprès des communes du Bugue, Campagne et de Mauzens-Miremont. En fait, il s'agit des frais relatifs au transport scolaire sur le RPI.

POUR : 11

**D2016/42A** Renouvellement de la convention dans le cadre du regroupement pédagogique Campagne, Journiac, Le Bugue, Mauzens-Miremont pour l'année scolaire présente 2016 – 2017.

POUR : 11

**D2016/43A** Principe de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune et d'adopter le règlement et de solliciter l'adhésion de la commune à la charte « 0 » herbicide.

POUR : 11

**D2016/44A** Décision d'aliéner le chemin rural situé au Bos Est suivant les conclusions du commissaire enquêteur et de mandater le Maire pour signer pièces et documents à cet effet.

POUR : 11

**D2016/45A** Décision d'aliéner chemins ruraux situés à La Fage suivant ainsi les conclusions du commissaire enquêteur et de mandater le Maire pour signer pièces et documents à cet effet.

POUR : 11

**D2016/46A** Décision d'aliéner le chemin rural situé au Garissol suivant ainsi les conclusions du commissaire enquêteur mais également de régulariser l'assiette d'un chemin existant. Et de mandater le Maire pour signer pièces et documents à cet effet.

POUR : 11

**D2016/47A** Principe de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réalisation de l'assainissement collectif du bourg avec la société Hydraulique Environnement, sur la base HT de 18 616 € et mandat donné au Maire pour engager les démarches à cet effet avec la société précitée.

POUR : 11

**D2016/48A** Adhésion au service Energie du Syndicat Départemental d'Energie 24, étant entendu que l'adhésion sera prise en charge par l'Intercommunalité.

POUR : 11

### **POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :**

**Salle polyvalente** : Dans le cadre de la convention pour un territoire à énergie positive pour la croissance verte signée entre la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et le Ministère de l'Environnement, des financements seront alloués en particulier pour l'isolation thermique de bâtiments communaux. Monsieur le Maire proposera d'y inscrire sur 2017 celle de la salle polyvalente. Une étude technique y sera engagée à cet effet.

**Action sociale** : le Président de la CCVH a obtenu l'accord des services préfectoraux pour surseoir d'un an la fusion des SIAS du Bugue et Montignac afin que les déficits du SIAS de Montignac soient comblés.

**Régie de l'Eau** : Compte tenu de la mise en place de la loi Notre, les services des eaux

deviendront d'ici 2020 une compétence intercommunale. Une récente séance de travail du Conseil Municipal avec le Syndicat Départemental des Eaux de la Dordogne a permis de débattre sur le sujet et de réfléchir à l'évolution juridique et fonctionnelle de votre régie. Pour l'année 2017 aucun changement pour notre régie communale, qui reste autonome et indépendante.

**Signalétique** : Les panneaux sont en cours de fabrication avec une pose souhaitée d'ici la fin de l'année aux embranchements avec les deux départementales.

**Cimetière nouveau :**

- Pose des portails et de la fontaine en cours.
- La première concession en cours d'acquisition.
- Réflexion avancée sur la réalisation de l'espace cinéraire.
- Messe de la Toussaint : Dimanche 30 octobre, 14h30.

**Voirie intercommunale** : La CCVH en charge de la gestion de la voirie intercommunale et en particulier de la VIC N°2, direction La Granerie – Les Fieux, a été saisie par M. le Maire par rapport à l'accroissement notable de véhicules et caravanes sur cet axe. En effet cette route dessert un complexe de loisirs dans une commune voisine et il est nécessaire d'en tenir compte tant sur la sécurité que sur l'état de la chaussée.

**Ecole – Rentrée scolaire** : Pas de problème particulier pour cette rentrée scolaire, avec deux classes, un effectif global de 34 élèves. La directrice reste Audrey GARRY avec pour seconde enseignante Bérange DOLLE.

Avec les services de la gendarmerie un exercice attentat sera organisé d'ici la fin de l'année.

Le mercredi matin la sortie est à 11h45, ce qui permet au bus intercommunal de prendre en charge les enfants qui montent au centre aéré d'Audrix.

A rappeler la présence systématique d'un accompagnateur dans le bus du RPI matin et soir.

**Autour du terrain de sports** : Comme promis un nouveau filet de protection a été posé sur le terrain communal en bas de l'école. Il faut particulièrement remercier Franck COULAUD qui gracieusement, avec son matériel, a aidé à installer cette structure de protection.

**Club de Pétanque** : Une nouvelle association vient d'être déclarée à cet effet, le COCHONNET JOURNIACOIS, le Président est Jérôme AVEZOU. Ce club serait affilié UFOLEP. En projet l'organisation de concours dès le printemps prochain.

**PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal)** : Procédure lancée en 2015, nous sommes en phase de diagnostic territorial et qui permettra de lancer début 2017 le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ensuite viendra le règlement et élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (AOP). En 2018/2019 arrêt du projet PLUi et bilan de la concertation. Ce sera le temps de la consultation des Personnes Publiques Associées, PPA. Viendra l'enquête publique pour une entrée en vigueur du PLUi en 2019. Les élus communaux seront attentifs et vigilants dans le suivi de ce calendrier.

**Infos départementales** : Le Conseiller Départemental, Christian TEILLAC, a été officiellement saisi par M. le Maire sur deux points particuliers, d'une part sur le mauvais

état de chaussée RD42, axe Journiac – Cendrieux, et la toujours zone blanche internet au Vignal. L' élu départemental doit saisir les services concernés à cet effet.

**La saison estivale** aura permis à notre petite commune de vivre des moments conviviaux, autour des marchés gourmands, de la fête votive, d'une très belle soirée Jazz et une journée liée au patrimoine culinaire.

M. le Maire tient à féliciter particulièrement le Comité des Fêtes, l'Association Loisirs et Culture de Journiac, l'Association de Sauvegarde et du Patrimoine local et Au Fil des Arts, qui a exposé cet été à Fanlac. Ce tissu associatif local est reconnu dans les communes voisines et au-delà, preuve d'un réel dynamisme Journiacois.

#### **Cérémonies à venir :**

- Vendredi 11 Novembre, avec à 10h30 dépôt de gerbe aux Landettes, puis à 11h lecture de messages au Monument aux Morts du village. La population est cordialement invitée à se joindre aux autorités.
- Dimanche 25 juin 2017, journée cantonale de la Résistance, avec en prévision l'inauguration de la stèle restaurée du Monument aux Morts et décoration aux porte-drapeaux locaux.

Fin de séance : 22h45

Le Maire  
Michel BOUYNET

